



Complémentaire santé ensemble : l'achat groupé pour échapper à l'inflation !



Alors que les tarifs des complémentaires santé ont bondi de 7% cette année, et que le renoncement aux soins pour raisons financières grandit en France, l'UFC-Que Choisir de Montpellier veut faire profiter les consommateurs de la victoire de l'Association, obtenue de haute lutte: la résiliation à tout moment des complémentaires santé¹. La SAS Que Choisir², filiale de la Fédération UFC-Que Choisir, **organise un achat groupé d'une complémentaire santé individuelle à tarifs fixes pendant 2 ans, y compris un gel de l'évolution des tarifs en fonction de l'âge.**

Prévoir-Vie (assureur)/Génération (courtier gestionnaire) ont remporté l'appel d'offres, soumis aux principaux acteurs du marché, et articulé autour de 3 exigences : tarifs fixes pendant 2 ans y compris vieillissement ; qualité de la relations client ; sécurité juridique. Ils lancent donc les offres « complémentaire santé ensemble » commercialisées, pendant 3 mois, par Magnolia.fr.

Complémentaire santé ensemble : 4 offres adaptées aux différents besoins santé

Afin de répondre aux besoins différenciés des titulaires d'une complémentaire individuelle (étudiants, indépendants, retraités), sont proposées 4 formules avec des niveaux de couverture plus ou moins importants :

- ✓ la **formule 1**, la plus limitée en couverture, convient parfaitement aux personnes n'ayant pas de besoins particuliers importants sur l'audioprothèse, l'optique ou le dentaire. Cette formule ainsi que la **formule 2** ont une version Hospi + qui permet d'augmenter les garanties hospitalisation.
- ✓ La **formule 3** est plus couvrante sur le dentaire, l'optique, les soins courants et l'audioprothèse.
- ✓ la **formule 4** est la plus haut de gamme (les garanties sont de 200% de la base de remboursement en hospitalisation (jusqu'à 100% de dépassements d'honoraires pris en charge) et soins avec une chambre particulière allant jusqu'à 85€ par nuit, 350€ en optique verre simple et 180% en soins dentaire (base de remboursement de la sécurité sociale + 80% de dépassements). Elle possède aussi un forfait pour rembourser de la médecine douce (à hauteur de 50€/séance pour 4 séances).

Des avantages communs à toutes les offres lauréates : tarifs fixes pendant 2 ans, sécurisées juridiquement

Alors que l'UFC-Que Choisir dénonce, année après année, les hausses exorbitantes des tarifs des complémentaires santé (+23% depuis 2019, un rythme deux fois plus élevé que l'inflation sur la période), les offres lauréates sont un bouclier anti-inflation. En effet, les tarifs sont fixes pendant 2 ans à compter de la date de souscription, même avec l'évolution de l'âge de l'assuré (sauf en cas de changement de formule ou de lieu de résidence). Les premiers souscripteurs auront donc un tarif garanti jusqu'en juin 2025, échappant aux hausses annuelles de tarifs de début 2024 et début 2025. Au-delà du tarif, les offres comprennent :

- ✓ une **relation client optimisée** avec des objectifs qualité ambitieux s'agissant de la plateforme téléphonique de gestion mais aussi les délais et les modalités de traitement des demandes (appli mobile tout service, demandes simplifiées (ex : photo de factures)),

¹ La loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé permet aux assurés de résilier, après un an de souscription, leur contrat de complémentaire santé, à tout moment, sans frais ni pénalité.

² Immatriculée à l'ORIAS 16000685, et légalement habilitée à présenter des contrats d'assurance

- ✓ l'existence d'un **réseau de soins**,
- ✓ l'**assistance** de Mondiale assistance.
- ✓ Enfin, pour offrir une sécurité juridique renforcée, le cahier des charges prévoit **l'accompagnement de l'UFC-Que Choisir en cas de réclamations** non résolues.

L'achat groupé est ouvert, pendant **3 mois (jusqu'au 08/08/2023)**, à toutes les personnes désireuses d'avoir une complémentaire santé individuelle attractive financièrement et sécurisée juridiquement. Les simulations, permettant d'avoir un devis personnalisé, sont bien évidemment gratuites et sans engagement sur www.quechoisireensemble.org. Indépendance financière oblige, en cas de souscription, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de 50 euros TTC, incluse dans le prix de la complémentaire, sera demandé aux souscripteurs.

L'UFC-Que Choisir de Montpellier invite donc les consommateurs à faire jouer leur pouvoir de marché et à participer massivement à la campagne « Complémentaire santé ensemble ».

Contact : com@montpellier.ufcquechoisir.fr Tel : 06 37 58 55 76